

Fiche question/réponse n°1

- 1) Pourriez-vous svp apporter des précisions sur vos dépenses billetterie (base annuelle), sur le nombre de dossiers sur la période 2025/2026 et enfin la répartition individuel / groupe ?

Le montant annuel est généralement autour de 65k mais peut monter si nous effectuons une tournée internationale non prise en charge par la ville d'accueil.

En moyenne on est à 90% de commandes pour de l'individuel et 10% pour des prestations de groupe.

- 2) Le CCTP (annexe 1 RGPD) renvoie aux appendices A (traitements), B (sous-traitants autorisés), C (mesures de sécurité) et D (données sensibles. Ces appendices ne figurent pas au DCE. Pouvez-vous les transmettre SVP ?

L'annexe n'a pas été transmise, voici cependant les informations relatives au contenu de ces appendices :

Traitement (A)	Nom/nom d'usage, prénom, date de naissance, mail, numéro de téléphone, programmes de fidélité voyageur
Sous-traitants (B)	Agence de voyage et compagnies de transport partenaires avec lesquelles les trajets sont souscrits (ferroviaire, aérien, loueur de véhicules ou taxi)
Mesures de sécurité (C)	Sans objet
Données sensibles (D)	Sans objet

- 3) Outil de réservation en ligne (CCAP 4.4) : La validation d'une réservation par un agent habilité dans l'outil, portant la référence du bon de commande de l'Opéra, peut-elle valoir confirmation de commande au sens du CCTP 3.3 et du CCAP 4.2 ?

La commande peut être validée via l'outil de réservation mais fait toujours l'objet d'un bon de commande à part pour la facturation.